

Association ELITE TAXI FRANCE
122 Av. De La Division Leclerc
93700 DRANCY
elitetaxifrance@gmail.com

Lettre RAR N°1A 145 131 4418 2

Objet : Hausse des polices
d'assurances des taxis

MFA
Département Relations Sociétaires
6 Rue Fournier
BP 311
92111 CLICHY CEDEX

Drancy,
Le 23 Octobre 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous sollicitons afin de comprendre les hausses conséquentes des polices d'assurances relayées par nos collègues taxis.

Les assurances sont calculées en fonction d'une moyenne des accidents de la profession, ce qui est tout à fait logique. En revanche, ce qui l'est beaucoup moins, c'est la méthode.

En effet, nous savons que les codes APE, utilisés pour calculer le montant d'une assurance, étaient jusque très récemment les mêmes que les "VTC".

Vous avez dû constater une hausse importante d'accidents concernant les "VTC" liée à leur manque évident d'expérience.

Aujourd'hui, les codes APE nous distinguent des "VTC". Il a été défini le code N° 4932 Z pour les chauffeurs de taxi et le code N° 4931 Z pour les VTC.

Sachant que vous êtes le 1er assureur des taxis, ne pensez-vous pas que nous, clients et chauffeurs de taxi avons été lésés par ces calculs ?

Et pensez-vous que vous pourriez envisager de revoir ces calculs et ainsi réajuster la balance ?

Les taxis sont informés au niveau national de ce désagrément, et sont attentifs à la suite que vous donnerez à ce courrier.

Dans l'attente d'une réponse éclairée de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mr Karim SLAMA
Président Association ELITE TAXI FRANCE